

Annexe Communication

MA_2018_05-1 du 8/05/2018

Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	 INSERT, Assuralia
Sujet/titre de la formation	Règlementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) - Approche pratique pour le secteur de l'assurance
Public/groupe cible	Cette formation est spécialement conçue pour les AMLCO, Compliance Officer, et membres des services AML. Elle est, par ailleurs, recommandée aux personnes qui seraient amenées, dans le cadre de leurs fonctions, à devoir garantir la mise en pratique rigoureuse et conforme des exigences réglementaires en matière LCB/FT.
Planning :	
Date(s) & Heure(s) de début et de fin	17/10/2025 (09h00-16h00)
Durée	6 heures
Lieu(x)	Insert (Assuralia) Boulevard du Roi Albert II, 19 – 1210 Bruxelles

2/3 / MA_2018_05-1 du 8/05/2018

Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6
Formation accessible au public ?	oui
Objectif(s) ➡ Plus d'informations sur la formation	<p>Cette formation permettra aux participants de maîtriser l'application au secteur de l'assurance, des dispositions de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), y compris les évolutions réglementaires récentes.</p> <p>Au travers de l'étude de cas pratiques, les procédures concrètes de conformité en matière de LCB/FT seront examinées ainsi que les obligations légales pertinentes en la matière. Seront notamment abordés, l'évaluation globale et individuelle des risques, les règles applicables à l'onboarding des clients, le monitoring des transactions ainsi que les règles relatives aux obligations de déclaration auprès de la CTIF et de la Trésorerie.</p> <p>Tout en développant les compétences nécessaires pour gérer efficacement les risques liés à la LCB/FT, les participants approfondiront, par ailleurs, leur compréhension des rôles et responsabilités des différents acteurs au sein du secteur assurantiel.</p>
Résumé du contenu	<ul style="list-style-type: none">A. Cadre législatif belge et nouvelles réglementations européennes<ul style="list-style-type: none">1. Bases actualisées de la réglementation européenne LCB/FT et son impact en droit belge2. Rôle de l'AMLA (Anti-Money Laundering Authority)B. Évaluation Globale et Individuelle des Risques<ul style="list-style-type: none">1. Évaluation Globale des Risques (EGR)2. Évaluation individuelle des risquesC. Détection et déclaration des soupçons<ul style="list-style-type: none">1. Détection des transactions suspectes2. Obligations de déclaration3. Conséquences des déclarations non effectuéesD. Gouvernance et culture de conformité

3/3 / MA_2018_05-1 du 8/05/2018

Forme	De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	Slides
Contenu de la formation <i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i> <i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i>	<p>1 : le cadre légal et réglementaire régissant la fonction de compliance et les missions y afférentes</p> <p>3 : les dispositions relatives aux exigences organisationnelles et à la gouvernance des entreprises d'assurances, visées à l'article 42 de la loi du 13 mars 2016, ainsi que les dispositions d'exécution ;</p> <p>4 : le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, les arrêtés et règlements pris en exécution de cette loi) ;</p> <p>13 : le suivi de l'application des codes et règles de conduite d'Assuralia ;</p> <p>15 : le respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel d'avoirs de certaines personnes et entités ;</p> <p>17 : toutes les circulaires de la BNB et de la FSMA relatives aux matières susmentionnées.</p>
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	<u>Kaoutar Essebaïy</u> Legal Advisor at ACM Insurance Certified Compliance Officer Insurance